

TAXE DE SEJOUR INTERCOMMUNALE

Tarifs pour la ville de BEZONS à partir du 1^{er} janvier 2019

TARIFS par personne et par nuitée		
Catégories d'hébergement	Montant en € ⁽¹⁾	Montant taxe régionale incluse ⁽²⁾
Palaces	4,40 €	5,00 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles , résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3,30 €	3,75 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles , résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	2,53 €	2,88 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles , résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,65 €	1,88 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles , résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,99 €	1,13 €
Hôtels de tourisme 1 étoile , résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles Chambres d'hôtes	0,88 €	1,00 €
Hébergements non classés Pourcentage du prix de la nuitée HT par personne Montant plafonnée à (tarif par personne)	3,3 % ⁽³⁾ Max. 2,53€/personne	3,75 % Max. 2,88€/personne

(1) Montant incluant la taxe additionnelle départementale en vigueur dans le Val d'Oise (10%)

(2) Taxe régionale de 15% pour le financement des infrastructures de transport du Grand Paris.

(3) Exemples de calcul (avant taxe régionale additionnelle) :

- Nuitée à 100€ HT pour 4 personnes dont 2 adultes
Montant de la taxe pour la nuit = $100/4 \times 0,033 \times 2 \text{ adultes} = 1,65 \text{ €}$
- Nuitée à 100 € HT pour 1 personne adulte :
Montant de la taxe pour la nuit = $100/1 \times 0,033 \times 1 \text{ adulte} = 3,30 \text{ €}$, plafonnée à 2,53€

Note : il n'y a pas de TVA à déduire du montant de la nuitée pour les meublés de tourisme.

Taxe de séjour intercommunale instituée au 1er janvier 2018 pour les villes d'Aigremont, Bezons, Carrières-sur-Seine, Chambourcy, Chatou, Croissy-sur-Seine, Fourqueux, Houilles, Le Mesnil-le-Roi, Le Pecq, Le Port-Marly, L'Etang-la-Ville, Le Vésinet, Louveciennes, Mareil-Marly, Marly-le-Roi, Montesson, Saint-Germain-en-Laye et Sartrouville. Pour toute question vous pouvez nous contacter par email à : taxedesejour@casgbs.fr